

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-11-083

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présent(s) : 25  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le seize novembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2023

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : BAIL COMMERCIAL - LOCAL COMMUNAL SITUE 1 PLACE DES COMBATTANTS - APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20231116-2023-11-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Publication : 21/11/2023

Depuis le 7 octobre 2005, la commune de Saint Marcellin en Forez est propriétaire d'un local commercial situé au 1 place des Combattants.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1988, ce local était loué au Groupe CASINO, qui le sous louait, depuis le 30 juin 1994, à une entreprise d'auto-école.

Le groupe CASINO ayant mis fin à leur contrat de location le 30 juin 2021, il était devenu nécessaire de sécuriser juridiquement l'occupation de ce local par la SARL Auto-école du Forez. Une convention d'occupation à titre précaire et révocable a été signée le 28 juillet 2021 (décision n° 2021-134 communiquée lors de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2021) en attendant la signature d'un bail commercial en bonne et due forme.

Le choix du locataire étant de la compétence du maire dans le cadre des délégation accordées par le conseil municipal lors de sa séance du 17 septembre 2020, les conditions de la location sont de la compétence du conseil municipal.

Les principales caractéristiques de ce bail commercial sont les suivantes :

- Un local commercial d'environ 50 m2 situé au rez-de-chaussée, 1 place des combattants à Saint-Marcellin-en-Forez, sur une parcelle cadastrée BE n°90.
- Loyer annuel de 2 400 € (payé mensuellement et d'avance le 1er jour de chaque mois).
- Durée : 9 ans à compter du 1er décembre 2023
- Indexation sur l'Indice trimestriel des Loyers Commerciaux (ILC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve les termes du bail commercial pour la location du local commercial situé 1 place des combattants,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le document correspondant et à accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 NOVEMBRE 2023

**Le Maire,  
Eric LARDON**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-MARCELLIN EN FOREZ' and the number '42000'. A large, stylized black signature is written over the stamp.

**Le Secrétaire de séance  
Marie-Pierre SEON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Seon', written in a cursive style.